livreshebdo.fr

Gibert : le tribunal de Paris prolonge la période d'observation du groupe jusqu'au 7 décembre - Livres Hebdo

Par Souen Léger

7–9 minutes

Lundi 26 octobre, le Tribunal des activités économiques (TAE) de Paris a prononcé, à la demande des administrateurs judiciaires, le report au 7 décembre de l'audience consacrée au redressement judiciaire du groupe Gibert. À l'issue d'une période d'observation de six mois, l'institution judiciaire a ainsi choisi d'accorder à l'entreprise six semaines supplémentaires pour finaliser son plan de redressement qui vise à permettre la pérennisation des activités des magasins du groupe.

« Le Tribunal de Paris a accordé six semaines supplémentaires au groupe Gibert pour finaliser les éléments qui permettront au Tribunal de statuer sur le renouvellement ou la sortie de la période d'observation. Une nouvelle audience se tiendra le 7 décembre pour examiner les avancées de la transformation de Gibert et de ses entités », a précisé la direction de Gibert auprès de *Livres Hebdo.*

Des incohérences de trésorerie

Le tribunal de Paris a notamment basé sa décision sur un rapport remis par les administrateurs judiciaires avant

l'audience. D'après les représentants du personnel, les administrateurs judiciaires *« ont estimé que les prévisions de trésorerie ne collaient pas avec la situation de trésorerie réelle des sociétés »*. En l'absence de *« données fiables »*, les administrateurs judiciaires ont donc demandé à la direction de mandater un autre cabinet d'expertise.

« Nous craignons, en revanche, que le problème ne vienne pas tant du cabinet que des données transmises, à l'origine, par la direction », souligne **Sophie Rachet**, déléguée syndicale CGT, précisant par ailleurs que le tribunal a partagé le constat dressé depuis plusieurs mois par les représentants du personnel et les salariés, qui dénonçaient *« les différents manquements de la direction. »*

De son côté, la direction appuie ce recours à un nouveau partenaire en expliquant vouloir *« mettre en place le nouveau modèle qui permettra d'accompagner les magasins en sortie d'observation, avec des prévisionnels robustes basés sur le plan de restructuration défini ces derniers mois par le groupe. »* Elle a également souligné l'hétérogénéité des profils de chaque point de vente, faisant savoir que processus de transformation du groupe vise à ce que *« les process mis en place au niveau national soient localement adaptés face aux difficultés momentanées qui peuvent se présenter lors de la période d'observation. »*

« On craint un lent démantèlement du groupe »

En interne, les salariés redoutent néanmoins que le délai supplémentaire accordé par le tribunal ne suffise pas à résoudre une situation déjà ébranlée par les mesures mises en œuvre par la direction depuis juillet dernier. Dans le cadre de son plan de transformation, celle-ci a en effet acté la fermeture

de plusieurs magasins jugés déficitaires, ainsi qu'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) dans les magasins parisiens, qui a finalement conduit à la suppression de 24 postes et au licenciement de 21 salariés du vaisseau amiral, boulevard Saint-Michel.

« On craint un lent démantèlement du groupe », déplore Sophie Rachet. Elle raconte d'ailleurs que, dès lundi dernier, la direction aurait donné pour consigne à l'ensemble des magasins du groupe de suspendre les nouvelles commandes *« jusqu'à nouvel ordre ».* Deux jours plus tard, la direction, pour se montrer rassurante, aurait nuancé cette première annonce en demandant d'effectuer *« le plus de retours possibles »* et de *« confirmer la suspension des commandes jusqu'à ce que les retours soient crédités ».*

En pratique, les équipes des magasins peuvent continuer à passer des commandes et à effectuer des réassorts, mais uniquement depuis l'entrepôt d'ID Logistics (Plessis-Pâté), qui n'est pas concerné par le redressement judiciaire. En revanche, elles ne peuvent pas passer de commandes clients directement auprès de leurs fournisseurs.

De son côté, la direction de Gibert a rappelé que *« la période d'observation est une période cruciale durant laquelle un certain nombre d'évolutions de process doit avoir lieu ».* D'après elle, cette mesure serait *« momentanée »* et ne concernerait que le réassort. Elle précise également que cette directive *« vise à assainir le stock des magasins afin d'appliquer la méthode mise en place qui leur permettra d'avoir une offre neuf et occasion correspondant à la stratégie de Gibert 2030. »*

Un manque de transparence sur la stratégie en cours

Mais la mise à jour de ces consignes n'a pas suffi à balayer l'inquiétude des salariés qui, désormais, appréhendent la période cruciale des fêtes de fin d'année. Les représentants du personnel déplorent ainsi un choix qui intervient au moment même où les magasins, en particulier celui du boulevard Saint-Michel à Paris, avaient retrouvé une activité d'approvisionnement *« à peu près normale »*, et où les négociations avec les fournisseurs avaient également repris.

« Le PSE à Paris et la période d'observation devaient porter leurs fruits mais ce type de décision indique en fait que la situation du groupe ne va pas mieux. Sur le long terme, c'est très préoccupant », dénonce Sophie Rachet.

Plus globalement, les équipes reprochent à la direction un manque de clarté et de transparence dans sa stratégie de restructuration. Sophie Rachet, qui est également responsable du rayon tourisme au boulevard Saint-Michel, déplore par exemple que *« le groupe développe, depuis des années, une offre e-commerce au détriment des points de ventes physiques ».* Elle pointe, à ce titre, le déploiement *« régulier »* de campagnes promotionnelles en ligne sur le livre d'occasion, *« là où le prix en magasin reste le même. »*

Pour l'élue du personnel, ce phénomène crée une incompréhension générale parmi la clientèle, mais il pourrait aussi, à plus long terme, mener à une baisse significative de la fréquentation en magasin : *« C'est une forme de concurrence interne. »*

Salariés et direction se retrouveront pour l'audience du 7 décembre, à Paris, qui décidera de l'avenir du groupe.

À Paris, une réorganisation encore incertaine chez Gibert VI

En septembre dernier, la fermeture imminente du point de vente de Barbès a été actée à la suite de la signature d'un accord entre la direction et les organisations syndicales sur le Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Désormais, la direction doit procéder à une réorganisation interne des équipes, voire des rayons, qui reste encore incertaine. La semaine du 19 octobre, 21 salariés se sont vus remettre une lettre de licenciement, rapporte la CGT. D'après nos informations, les effectifs concernés ont été choisis via des *« critères d'ordre ».* L'ensemble des salariés impactés travaillaient au sein de l'enseigne amirale et officiaient à des postes de vente, de gestion ou étaient à la caisse et à l'accueil du magasin.

Une autre étape de cette réorganisation concerne le transfert du service des ventes aux collectivités (SVC), jusqu'alors assuré par le point de vente de Barbès suite à la fermeture, en 2025, de l'entrepôt de Vitry-sur-Seine, vers Gibert VI. D'abord jugé *« urgent »* par la direction, ce déménagement a finalement été renvoyé à plus tard, afin de ne pas entraver le parcours client en pleine période décisive des fêtes de fin d'année.